



France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération regroupant les associations de protection de la nature et de l'environnement sur le territoire régional des Pays de la Loire. Elle regroupe 5 fédérations départementales, la coordination LPO Pays de la Loire, Bretagne Vivante, le groupe Chiroptère Pays de la Loire et Virage Énergie Climat Pays de la Loire, et représente plusieurs dizaines de milliers d'adhérents indirects.

Contact :
France Nature Environnement
Pays de la Loire

1 rue du Docteur Bonhomme
49100 Angers
T +33 2 41 19 54 18
Site Internet :
www.fne-pays-de-la-loire.fr

Le point de vue de France Nature Environnement Pays de la Loire

EN BREF.

Le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) répond à la nécessité d'anticiper l'avenir en programmant le renouvellement du réseau de transport d'électricité, son adaptation au changement climatique, et son développement pour faire face à l'augmentation de la production et de la consommation électrique prévue dans le cadre de la transition énergétique, ainsi qu'aux besoins de transit nécessaire à l'équilibre du réseau et à la complémentarité entre territoires.

FNE Pays de la Loire partage l'ambition globale du SDDR présenté mais rappelle que l'évolution du réseau ne doit ni freiner les ambitions en termes de sobriété, ni celles en termes de production d'énergie renouvelable (EnR). Grâce à la planification permise par ce schéma, la préservation de l'environnement doit trouver toute sa place dans la mise en œuvre des aménagements prévus. Par ailleurs, nous regrettons la place laissée au nouveau nucléaire dans la stratégie adoptée, ce dernier s'il voit le jour, ne le verra très probablement pas avant 2040.

Nous souhaitons pouvoir évaluer l'ensemble des projets d'infrastructures énergétiques et d'aménagement d'envergure sur la région (SDDR, S3REnR, GILA, ZiBaC Loire-Estuaire, GOCO2, etc.) afin de disposer d'une vue globale des projets et de leurs impacts. Nous exigeons aussi des garanties environnementales fortes et pertinentes que seul le dialogue environnemental permettra de concevoir.



VERS UN RÉSEAU PLUS RÉSILIENT, QUI ACCOMPAGNE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Schéma Décennal de Développement du Réseau permet d'anticiper les transformations en cours et à venir du réseau de transport d'électricité. Les enjeux sont nombreux (adaptation au changement climatique, décarbonation, électrification, développement des EnR et du stockage, sobriété matière...) et ne doivent pas faire oublier l'impératif de préservation de la nature et de l'environnement dans ce renouvellement et développement du réseau.

L'absence de planification sur la transition énergétique au niveau national rend le travail de projection difficile et nous regrettons la faiblesse du débat démocratique national actuel sur le sujet. Le bilan prévisionnel de RTE publié en décembre 2025 montre que la France n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et qu'un sursaut est nécessaire. En ce sens, nous appelons à renforcer les efforts réalisés sur la sobriété, l'électrification et le développement des EnR. Le SDDR proposé nous semble adapté pour accompagner ces efforts.

Les investissements prévus doivent être mis au regard des coûts qu'ils permettront d'éviter (coût importation énergie fossile et coût congestion), et des impacts positifs qu'ils auront sur les filières européennes et françaises.

Par ailleurs nous saluons le travail engagé par RTE afin de permettre l'intégration d'aluminium recyclé dans les nouveaux câbles dans une logique de sobriété matière.

Concernant l'entretien des postes nous regrettons que la suppression complète de l'utilisation de produits phytosanitaires ne soit pas plus rapide (échéance à 2032 prévue actuellement).

Accompagner une sobriété structurelle et encadrer les usages

Nous partageons les priorités 1 (« Renouveler et adapter le réseau au changement climatique ») et 3 (« Renforcer la structure du réseau à très haute tension ») fixées par RTE. Cependant la priorité 2 « Raccorder les nouveaux consommateurs industriels et la production d'électricité bas carbone » invite à plusieurs remarques.

En effet, si la décarbonation doit passer par l'électrification des industries et des usages (mobilité en premier lieu), celle-ci doit néanmoins se faire dans un contexte global de réduction des consommations et de sobriété structurelle. Malgré l'obligation de RTE d'offrir un accès non-discriminatoire au réseau, il nous semble prioritaire de raccorder les projets de décarbonation des industries les plus polluantes, et de nouvelles usines s'inscrivant dans la transition écologique (recyclage, économie circulaire, EnR...).

Le développement rapide des datacenters nous préoccupe fortement étant donné la consommation électrique importante de ces installations. Nous craignons que les efforts réalisés par l'ensemble des autres secteurs de l'économie soit réduit à néant par un développement des infrastructures numériques dont l'utilité sociale est parfois très questionnable (cryptomonnaie, intelligence artificielle, plateforme vidéo...).

Il serait très dommageable pour l'environnement de devoir augmenter le nombre d'installations de production d'EnR dans le seul but d'alimenter des datacenters. Le SDDR doit contribuer à la maîtrise de l'énergie et des consommations, et l'électrification doit être celle d'activités existantes polluantes.

Par ailleurs, nous souscrivons à la stratégie proposée afin de favoriser le raccordement de batteries à proximité de la production photovoltaïque et ainsi réduire les besoins de nouvelles lignes, mais nous regrettons l'absence totale de visibilité sur ces projets de stockage. La révision en cours des S3REnR permettra-t-elle de renforcer la planification publique de ces équipements afin d'en limiter les impacts et de renforcer leur pertinence dans le soutien au réseau ?

Lisser la fin du nucléaire et limiter les risques

Le SDDR prend en compte une hypothétique relance du nucléaire français qui n'est aujourd'hui pas inscrite sur le plan réglementaire. Nous déplorons la prise en compte de ce programme car sa temporalité dépassera l'échéance du SDDR. En effet, il est très peu probable qu'un nouveau réacteur entre en service d'ici 2040.

Devant les faiblesses techniques et financières d'un tel programme pour répondre à l'urgence climatique, nous regrettons que sa prise en compte dans le SDDR proposé ne soit pas clairement explicitée. Quel aurait été le SDDR proposé sans nouveau nucléaire ? Est-ce que d'autres choix auraient pu être proposés à coût équivalent afin d'encourager davantage le développement des EnR, seules technologies à même de relever le défi climatique dans la temporalité du SDDR ?

POUR UN DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL GLOBAL ET DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES FORTES EN PAYS DE LA LOIRE

En Pays de la Loire, le S3REnR validé en mars 2024 prévoit d'ores et déjà un renforcement important du réseau RTE (numérisation, extension de 2 postes, construction de 2 postes et de 2 lignes souterraines 90kV...) afin d'accueillir 5 000 MW d'EnR terrestre. Le projet GILA actuellement à l'étude prévoit quant à lui de renforcer l'infrastructure permettant des flux nord-sud et le raccordement de 2 parcs éoliens en mer.

Le SDDR présenté prévoit le traitement des 3 postes RTE de la région sensibles aux inondations, mais aussi le traitement de 1 400 km de lignes exposées au risque chaleur, pour faire tomber à 16 % la part de lignes encore exposées en 2040. Par ailleurs, le projet ZiBaC Loire-Estuaire est une zone prioritaire de raccordement identifiée qui prévoit la création d'un ensemble d'ouvrage pour proposer une capacité d'accueil supplémentaire de 1 150 MW.

Nous soulignons l'important pour nos associations et le grand public de pouvoir accéder facilement à une vision globale de l'ensemble de ces infrastructures industrielles et énergétiques à venir. Cette vision d'ensemble est nécessaire afin de comprendre et vérifier la cohérence globale de l'aménagement territorial. Elle l'est aussi pour pouvoir étudier les impacts cumulés de ces différents projets sur l'environnement (consommation foncière, perte de zones humides, perturbation des milieux...).

La bonne prise en compte de l'environnement ne peut se faire qu'à l'échelle de cette vision globale, grâce à un dialogue environnemental de qualité. Nos associations sont et seront donc vigilantes à la qualité des concertations mises en place autour de ses projets.

La préservation de nos écosystèmes est urgente face à la perte massive de biodiversité. L'urgence climatique et la nécessaire électrification ne nous offre pas pour autant le luxe de s'affranchir des enjeux environnementaux. Face aux impacts inévitables de ces projets, nous demandons à ce que l'environnement soit mieux protégé dans nos territoires et que les réflexions sur la définition des ZPF en mer et sur la Création d'aires naturelles protégées (SCAP) puissent accélérer.

Nous ne pouvons continuer à détruire d'un côté sans mieux protéger de l'autre.

— SYNTHÈSE

FNE Pays de la Loire reconnaît la pertinence du SDDR présenté par RTE pour les 15 ans à venir. Nous regrettons cependant la prise en compte du programme de relance du nucléaire et le manque de lisibilité à ce sujet.

Nous demandons la mise en place de concertations de qualité lors de la mise en œuvre du SDDR dans notre région, et participerons activement à la révision en cours du S3REnR comme nous avons participé à la concertation sur le projet GILA.

Notre mouvement sera vigilant quand à l'installation de datacenters et à l'impact du projet Loire-Estuaire.

Par ailleurs, nous demandons aux pouvoirs publics de renforcer la protection de l'environnement dans notre région afin de relever conjointement le défi climatique et celui de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

